



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 108/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe GEMAPI

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	9.893,00	6.605,04	3.287,96	83.015,77	86.303,73
Fonctionnement	1.148.382,45	1.106.370,48	42.011,97	144.293,26	186.305,23
Total	1.158.275,45	1.112.975,52	45.299,93	227.309,03	272.608,96

Le Compte Financier Unique pour le Budget Annexe GEMAPI pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 1 158 275,45 € ;
- En dépenses : 1 112 975,52 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 1 158 275,45 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 1,148 M€ et sont constituées pour 1,147 M€ de la perception du produit de la taxe GEMAPI (chapitre 731) et pour 1 099,45 € de l'apurement des comptes anormalement créditeurs (chapitre 75).

Les recettes d'investissement sont composées uniquement du montant des amortissements des immobilisations antérieures à 2025 pour 9,89 K€.

Les dépenses : 1 112 975,52 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 1,106 M€, sont principalement composées des cotisations aux syndicats AB Cèze et Ardèche Claire pour 1,010 M€ (chapitre 65). Elles incluent également une quote-part des frais de personnel des services transverses supportés par le Budget Principal (chapitre 012) pour 29,5 K€ le remboursement de taxes GEMAPI accordées par l'État à la suite de dégrèvements pour 25 K€ (chapitre 014), des charges financières pour 891,49 € (chapitre 66) et des travaux d'entretien courant pour un montant de 31,06 K€ (chapitre 011). Ces derniers correspondent aux travaux d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), aux frais liés à la convention conclue avec BRL, au paiement de la taxe foncière et à l'apurement du compte. En outre, les opérations d'ordre atteignent 9,89 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, atteignent 6,6 K€ et sont intégralement constituées du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : + 3 287,96 € en investissement, et + 42 011,97 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit + 83 015,77 € en investissement et + 144 293,26 € en fonctionnement, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit : + 86 303,73 € en investissement et + 186 305,23 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe GEMAPI par chapitre est retracé en annexe 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe GEMAPI, tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

